

## Fiche 9 : COMMISSIONS MEDICALES

Réf. : B.A spécial n°483 : contrôle médical p40 : Dossier médical D9 p69 : 1) fiche médicale d'aptitude, 2) fiche contre-indication médicale, 3) fiche de saisine de la commission médicale.

### A. COMMISSION MEDICALE ET SOCIALE

#### Principes

La commission étudie les dossiers des élèves bénéficiant d'un avis médical circonstancié pour l'attribution d'une éventuelle bonification dans AFFELNET

La commission médicale examine la pertinence d'une bonification pour favoriser l'affectation des élèves concernés. La bonification sera attribuée, si et seulement si, la situation médicale contraint l'élève à une affectation particulièrement adaptée à sa problématique. La bonification n'est pas automatique et n'est pas nécessairement attribuée au premier vœu, c'est pourquoi il est indispensable de formuler plusieurs vœux.

Les dossiers doivent parvenir **avant le vendredi 2 juin 2023 à la D.S.D.E.N.**, à l'attention **du docteur Jaeger**, médecin conseiller technique adjointe départemental auprès du Directeur Académique de l'Éducation Nationale (D.A.S.E.N.) des Bouches-du-Rhône : par courrier (28 Boulevard Charles Nédélec 13231 MARSEILLE Cedex 1) ou par mail : [ce.medecin13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.medecin13-secretariat@ac-aix-marseille.fr).

Comme les années précédentes, la commission examinera également quelques dossiers présentés par le Service social en faveur des élèves dont **la problématique est plus sociale que médicale**. Les dossiers doivent être envoyés au secrétariat du **Service social en faveur des élèves du 13** à : [ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.social13-secretariat@ac-aix-marseille.fr) **avant le vendredi 2 juin 2023.**

#### Date de la commission

**Lundi 12 juin à 13h30 à la DSDEN.**

#### Membres de la commission

- 1 IEN-IO
- Le conseiller technique Médecin scolaire du DASEN
- Le conseiller technique Service social du DASEN
- 1 Principal
- 1 Proviseur
- 2 Directeurs de CIO
- 1 IEN-ET-EG
- 2 Parents d'élèves

## **B. COMMISSION D'AFFECTION ET DE SUIVI DE SCOLARITE DES ELEVES ADMIS AU « CREADOP » VAL PRE VERT**

Le Centre de Réadaptation Alimentation Diabète Obésité Pédiatrique (CREADOP) Val Pré Vert est une clinique de Soins de Suite et de Réadaptation située à Mimet dans les Bouches du Rhône et spécialisée dans la prise en charge des affections des systèmes digestif, métabolique et endocrinien.

Dans le cadre d'une convention entre la DSDEN des Bouches-du-Rhône, le CREADOP « Val Pré Vert » et les établissements publics locaux d'enseignement, une commission départementale examinera les demandes d'affectation des élèves pris en charge par l'institution de soin.

### **Principes**

Pour les élèves démarrant une prise en charge médicale, une affectation prioritaire sera recherchée dans les établissements scolaires du second degré des communes d'Aix-en-Provence, Bouc-Bel-Air, Fuveau, Gardanne, Gréasque, Luynes et Simiane en fonction du niveau de classe, de l'orientation choisie et des places disponibles.

Pour les élèves ayant terminé leur parcours de soins, une affectation sera recherchée en fonction de leur domicile, de leur niveau de classe, de l'orientation choisie et des places disponibles dans la formation et l'établissement demandé.

### **Date de la commission**

**Mardi 6 juin de 10h à 12h**

### **Membres de la commission**

- DASEN ou son représentant
- IEN-IO
- Conseiller technique ASH du directeur académique
- Médecin, CTD 13
- Chef de la division des élèves
- Educateur scolaire, SSR Pédiatrique Val Pré Vert
- Principaux et Proverseurs des établissements des communes concernées.